



Exploitation agricole jouxtant lotissement

Par **sebalex25**, le **28/03/2018** à **12:08**

Bonjour,

Nous sommes nouveaux propriétaires d'une maison individuelle construite en lotissement. Nous n'avons qu'un voisin à notre gauche, qui est propriétaire de son terrain (en lotissement) avec son habitation, ainsi que d'un autre terrain (hors lotissement) qui jouxte son habitation sur plusieurs côtés, et également une partie du nôtre.

Début d'année dernière il nous avait informé son souhait de mettre 2-3 chèvres en pâture sur ce même terrain, ce à quoi nous ne nous opposions pas tant que nous n'avions pas de désagréments. Rien ne s'est passé.

Semaine dernière nous avons eu la surprise de constater la construction d'un enclos représentant tout le terrain hors lotissement, qui doit faire approximativement 30 ares. Deux jours après, une connaissance nous a informé que notre voisin aurait acquis 50 chèvres et qu'il avait pour projet de monter une exploitation agricole pour vendre du fromage de chèvre. Après nous être renseigné auprès de notre Mairie, il s'avère qu'il a bien entamé des démarches en ce sens. Il dispose déjà de plus de 40 chèvres, il prévoit de construire un bâtiment agricole qui se trouvera à 100 m de notre habitation, tout ceci accolé à notre terrain, à 2 m de notre terrasse.

Nous aimons les animaux, encourageons l'agriculture, mais pas devant nos fenêtres avec les nuisances que cela augure.

Nous souhaiterions donc savoir si ceci est réglementaire, et quels sont nos recours, sachant que ni nos voisins, ni la Mairie ne nous avait informé de tout cela au moment de l'achat du terrain, et que cela aurait mis un terme à la vente.

Merci d'avance pour votre aimable retour,

Cordialement